

<p style="text-align: center;">Advance Contract Award Notice (ACAN) # LW111</p> <p style="text-align: center;">Two-Way Radio System</p> <p style="text-align: center;">License Purchase and Support</p>	<p style="text-align: center;">Préavis d'adjudication de contrat (PAC) # LW111</p> <p style="text-align: center;">Système d'émetteurs-récepteurs radio</p> <p style="text-align: center;">Achat de licence et services d'entretien</p>
<p>1. Advance Contract Award Notice (ACAN)</p> <p>An ACAN is a public notice indicating to the supplier community that a department or agency intends to award a contract for goods or services to a pre-identified supplier, thereby allowing other suppliers to signal their interest in bidding, by submitting a statement of capabilities. If no supplier submits a statement of capabilities that meets the requirements set out in the ACAN, on or before the closing date stated in the ACAN, the contracting officer may then proceed with the award to the pre-identified supplier.</p>	<p>1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)</p> <p>Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens ou des services à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans celui-ci, l'agent de négociation des marchés peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.</p>
<p>2. Background</p> <p>The National Capital Commission intends to enter into a contract with Metrocom Canada for the provision, maintenance and service of its two-way radio system and seeks a complete solution to resolve issues, improve coverage and provide a more efficient, reliable system.</p> <p>2.1. Estimated Contract Value</p> <p>The total estimated value of this contract should be approximately \$232,400 CDN.</p>	<p>2. Contexte</p> <p>La Commission de la capitale nationale entend conclure un marché avec la société Metrocom Canada pour la fourniture, la maintenance et l'entretien de son système d'émetteurs-récepteurs radio et souhaite une solution complète pour résoudre les problèmes, améliorer la couverture et offrir un système plus fiable et efficace.</p> <p>2.1. Valeur estimative du contrat</p> <p>La valeur estimative totale du contrat est approximativement de 232 400 \$ CAN.</p>
<p>3. Statements of Capabilities :</p> <p>Statements of capabilities submitted by suppliers must:</p> <p>a. Be provided in writing within the specified timeframe as indicated on the ACAN; and</p> <p>b. Include documentation that clearly demonstrates that the supplier meets the requirements as set out in the Notice.</p> <p>Any interested supplier must clearly demonstrate by way of a statement of capabilities how their proposed product meets each of the following requirements:</p> <p>- The Contractor/Supplier must be able to supply, furnish and install a two-way radio system, and provide on-going service for the next three (3) years from contract award in an efficient and quality assured manner.</p>	<p>3. Énoncé de qualités :</p> <p>L'énoncé de qualités soumis par les fournisseurs doit :</p> <p>a. Être soumis par écrit respectant l'échéancier prescrit tel qu'indiqué au PAC; et</p> <p>b. Inclure la documentation démontrant clairement que le fournisseur rencontre les exigences telles qu'identifiées dans ce préavis.</p> <p>Tout fournisseur intéressé doit démontrer clairement au moyen d'un énoncé des capacités de quelle façon son produit satisfait aux exigences qui suivent :</p> <p>- L'entrepreneur/fournisseur doit être en mesure de fournir et d'installer un système d'émetteurs-récepteurs radio et d'en assurer un entretien suivi pour les trois (3) ans suivant l'adjudication du contrat de façon efficace avec un souci de qualité assurée.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - The two-way radio system Solution must offer a robust, standards-based solution that can be tailored to meet the NCC's unique coverage and feature needs. The Solution should be versatile and provide a complete and comprehensive communication system consisting of portable radios, mobile radios, base stations, accessories, and on-going service. - The NCC's new two way-radio system solution must meet Industry Canada standards and the Supplier must provide the service to the NCC using their own infrastructure such as towers. - The Contractor must provide the radios, ancillaries and accessories. The Contractor must supply to the NCC all necessary installations, hardware, accessories and ancillaries that may not be included or outlined in this document but that are required. - The Contractor must program, configure and install all equipment listed as required. The Contractor or Supplier must coordinate installation work through the NCC Technical Authority (TA). - The NCC requires, at a minimum, two separate channels to allow for a general use non-encryption/ low grade encryption for 40 bit privacy. - The NCC requires fully digitized devices for their Two-Way Radios' general usage and applications. The frequency the NCC is considering is one of VHF (Very High Frequency) as VHF frequencies are better suited for outdoor applications where maximum range is required with little to no obstructions and typically used for rural two-way radios systems. - The Contractor must provide qualified engineers/technicians to program configure and install radios and antennas in the designated vehicles and shelters/buildings). (Qualified technicians are defined as employees/Contractors who are trained, experienced and qualified in the installation, remedial maintenance and support of the two-way radio systems). - Installation of mobile radios in fleet vehicles must be coordinated between the TA and the Contractor/Supplier, and must take place at a mutually agreed upon location and time. - The Contractor must provide on-going support and service for the term of the contract. Support must be provided for all equipment provided by the Contractor to the NCC, including configuration, hardware issues, programming issues, repairs and replacements, on "as and when" required basis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le système d'émetteurs-récepteurs radio doit respecter des normes de robustesse et pouvoir être adapté aux besoins uniques de la CCN sur le plan de la couverture et des caractéristiques recherchées. La solution devra être versatile et offrir un système de communication très complet comprenant des émetteurs-récepteurs portatifs et mobiles, de stations de base, d'accessoires et aussi comprendre le suivi de l'entretien. - La solution de système d'émetteurs-récepteurs radio de la CCN doit être conforme aux normes d'Industrie Canada et le fournisseur doit pouvoir offrir le service à la CCN à l'aide de sa propre infrastructure, par exemple les tours. - L'entrepreneur doit fournir les radios, le matériel auxiliaire et les accessoires. Il incombe à l'entrepreneur de fournir à la CCN toutes les installations nécessaires, le matériel, les accessoires et le matériel auxiliaire qui pourraient ne pas être inclus ou inscrits dans le présent document, mais qui sont néanmoins requis. - L'entrepreneur doit programmer, configurer et installer comme il se doit tout l'équipement. L'entrepreneur ou fournisseur doit coordonner le travail d'installation en concertation avec le responsable technique (RT) de la CCN. - La CCN demande au minimum deux canaux séparés pour utilisation générale, non chiffrés ou faiblement chiffrés par clé à 40-bit. - La CCN exige des dispositifs entièrement numériques pour l'utilisation ou les applications générales de son système d'émetteurs-récepteurs radio. La fréquence envisagée par la CCN serait de catégorie VHF (très haute fréquence) parce que cette dernière se prête mieux à l'utilisation en plein air qui exige une portée maximale, avec peu ou pas d'obstruction, comme les systèmes d'émetteurs-récepteurs habituellement utilisés en milieu rural. - L'entrepreneur doit fournir toutes les ressources qualifiées, techniciens et ingénieurs, nécessaires à la programmation, la configuration et l'installation des émetteurs-récepteurs et des antennes dans les véhicules et les bâtiments désignés. (Par techniciens qualifiés, on entend des employés ou des entrepreneurs qui ont reçu une formation, qui ont l'expérience et qui sont qualifiés en installation, en réparation, en entretien et en soutien de systèmes d'émetteurs-récepteurs radio. - L'installation de postes mobiles dans les véhicules du parc automobile doit être coordonnée entre le RT et le fournisseur ou entrepreneur qui conviendront d'un lieu et d'une heure. - L'entrepreneur doit offrir pour la durée du contrat un soutien et un service continu. Le soutien doit être offert pour tout le matériel fourni à la CCN par l'entrepreneur, ce qui comprend la configuration, les problèmes de matériel, les problèmes de programmation, les réparations et les remplacements au fur et à mesure des besoins.
---	--

<p>- Upon delivery of the new two-way radio system and radios, the NCC requires that the Contractor provide hands on training covering the use of the new radios and an understanding of how the new system works to its assigned staff. This training shall be available and provided in both official languages at a set time and location provided by the NCC Technical Authority (TA). (On an “as and when needed” basis, the NCC TA may call upon the Contractor to provide further hands on training to new staff two-way radio users throughout the duration of the contract.)</p> <p>- Repair services and replacement of all two-way radio systems shall be the responsibility of the Contractor throughout the duration of the contract. A single point of contact via a telephone number and direct email support to the Contractors’ repair service facility must be established and set up for this contract for the NCC TA and key leads.</p>	<p>- Une fois le système d’émetteurs-récepteurs radio livré, la CCN demande que l’entrepreneur offre au personnel qui l’utilisera une formation pratique sur l’utilisation et sur le fonctionnement du nouveau système. Cette formation devra être offerte dans les deux langues officielles à un moment et dans un lieu que déterminera le responsable technique (RT) de la CCN. « Au fur et à mesure des besoins » et pour la durée du contrat, le RT de la CCN pourra demander à l’entrepreneur d’offrir d’autres séances de formation pratique à de nouveaux employés qui auraient à utiliser les émetteurs-récepteurs radios.</p> <p>- Les services de réparation et de remplacement de tous les émetteurs-récepteurs radios seront la responsabilité de l’entrepreneur pour toute la durée du contrat. Un point de contact unique par téléphone ou courriel direct au service d’entretien de l’entrepreneur devra être créé et communiqué au RT de la CCN et à ses principaux responsables.</p>
<p>4. Demonstrate Capability to Satisfy Requirements :</p> <p>Before awarding a contract, however, the NCC provides other consultants with the opportunity to demonstrate that they are capable of satisfying the requirements set out in this Notice, by submitting a statement of capabilities during the fifteen (15) calendar day posting period.</p> <p>If other potential consultants submit statements of capabilities during the fifteen (15) calendar day posting period that meet the requirements set out in the ACAN, the NCC will proceed to a full tendering process on either the government’s electronic tendering service or through traditional means, in order to award the contract.</p> <p>If no other supplier submits, on or before the closing date, a statement of capabilities meeting the requirements set out in the ACAN, a contract will be awarded to the pre-selected supplier.</p>	<p>4. Démontrer la capacité de satisfaire aux exigences :</p> <p>Toutefois, avant d’octroyer un contrat, la CCN aimerait offrir aux experts conseils la possibilité de faire la preuve qu’ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d’affichage de quinze (15) jours civils.</p> <p>Si d’autres experts conseils potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d’affichage de quinze (15) jours civils et prouvent qu’ils répondent aux exigences établies dans le PAC, la CCN enclenchera le processus d’appel d’offres complet soit en ayant recours au service des appels d’offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d’adjuger le marché.</p> <p>Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre expert conseil ne présente d’énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au expert conseil présélectionné.</p>
<p>5. Suppliers’ right to submit a statement of capabilities</p> <p>Suppliers who consider themselves/their goods fully qualified and able to provide the goods and services described in the ACAN may submit a statement of capabilities in writing to the contact person identified in this notice on or before the closing date of this notice. The statement of capabilities must clearly demonstrate how the supplier meets the advertised requirements.</p>	<p>5. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités</p> <p>Les fournisseurs qui considèrent leurs biens être pleinement qualifiés et capables de fournir les biens ou les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis au plus tard à la date de clôture, qui est aussi précisée dans cet avis. L’énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.</p>

<p>6. Inquiries, Closing Date and Submission of Statements of Capabilities:</p> <p>All questions, requests for clarifications or statement of capabilities submissions must be submitted in writing to:</p> <p>Lana Wilson, Senior Contract Officer E-mail : Lana.Wilson@ncc-ccn.ca Closing Date: March 25, 2019 at 3:00 pm Ottawa time</p>	<p>6. Demande de renseignements, Date de clôture et Présentation des énoncés des capacités :</p> <p>Toutes questions, demandes de clarification ou soumission d'énoncé de qualités doivent être adressées par écrit à :</p> <p>Lana Wilson, Agent principal aux contrats Courriel : Lana.Wilson@ncc-ccn.ca Date de clôture : 25 mars 2019 à 15h00, heure d'Ottawa</p>
<p>You are hereby notified that the NCC intends to negotiate with one firm only as identified above. Should you have any questions concerning this requirement, contact the Senior Contracting Officer identified above.</p> <p>An Advance Contract Award Notice (ACAN) allows departments and agencies to post a notice, for no less than fifteen (15) calendar days, indicating to the supplier community that it intends to award a good or services to a pre-identified contractor. If no other supplier submits, on or before the closing date, a Statement of Capabilities that meets the requirements set out in the ACAN, the contracting authority may then proceed with the award. However, should a Statement of Capabilities be found to meet the requirements set out in the ACAN, then the contracting authority will proceed to a full tendering process.</p> <p>The NCC retains the right to negotiate with suppliers on any procurement.</p> <p>Documents may be submitted in either official language of Canada.</p> <p>Suppliers that have submitted a response will be notified in writing of NCC's decision to continue with the non-competitive procurement or to complete the requirement.</p>	<p>La CCN fait savoir par la présente qu'il a l'intention de n'inviter à soumissionner que l'entreprise susmentionnée et de ne négocier qu'avec elle. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce marché, communiquer avec l'Agent principal aux contrats dont le nom est indiqué ci-dessus.</p> <p>Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes de publier un avis, pendant un minimum de quinze (15) jours civils, pour informer la collectivité des fournisseurs de leur intention de passer un marché pour un bien ou un service à un fournisseur sélectionné à l'avance. Si pendant la période d'affichage, aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'agent de négociation des marchés pourra alors procéder à l'attribution du marché. Toutefois, si l'on juge qu'un énoncé des capacités répond aux exigences précisées dans le PAC, l'agent de négociation des marchés doit lancer un processus complet d'appel d'offres.</p> <p>La CCN se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.</p> <p>Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.</p> <p>Les fournisseurs qui auront soumis une réponse seront avisés par écrit de la décision de la CCN de poursuivre avec le marché non concurrentiel ou de procéder par appel d'offres pour répondre aux besoins.</p>